

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Type de diplôme : MASTER
 Mention Licence :
 Mention Licence pro :
 Mention Master :
 Mention Spécifique :
 Parcours type : Médiation Energétique

Master : Energie. Parcours Médiation Energétique

Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Régime régulier/général										Régime dérogatoire			Régime régulier et dérogatoire			note seuil
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal					Contrôle continu intégral - CCI					Examen			2ème session / 2de chance			
			Epreuves continues			Epreuve terminale/Examen		Epreuves continues			Epreuves continues			Epreuve terminale/Examen					
Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %2	Oral %3	TP%4	Ecrit %5	Oral %6	TP%7	Nombre d'épreuves8	Ecrit %9	Oral %10	TP %	Ecrit %11	Oral %12	TP%13			
S1	UE-M	CONTEXTE 1																	7
S1	ECUE	Développement durable, transition écologique, énergies renouvelables	100			2							100				100		
S1	ECUE	Passeport international (dont anglais et/ou autre langue) S1	50	50		2							50	50			50	50	
S1	ECUE	Séminaire S1					100						100				100		
S1	UE-M	OUTILS																	7
S1	ECUE	Efficacité, rendement, analyse exergétique des systèmes énergétiques	30		30	2	40						70		30		70		30
S1	ECUE	Métrologie, acquisition de données, incertitudes, plans expérience	30		30	2	40						70		30		70		30
S1	ECUE	Méthodes numériques et outils de modélisation et de calcul : simulation	30		30	2	40						70		30		70		30
S1	UE-M	RESEAUX																	7
S1	ECUE	Systèmes et réseaux électriques; particularités et adaptation aux énergies	30		30	2	40						70		30		70		30
S1	ECUE	Internet (des objets) de l'énergie	30		30	2	40						70		30		70		30
S1	UE-M	Energie 1																	7
S1	ECUE	Énergie de la biomasse; production, extraction et combustion propres	30		30	2	40						70		30		70		30
S1	ECUE	Énergie hydraulique	30		30	2	40						70		30		70		30
S2	UE-M	CONTEXTE 2																	7
S2	ECUE	Passeport international (dont anglais et/ou autre langue) S2	50	50		2							50	50			50	50	
S2	ECUE	Séminaire S2					100						100				100		
S2	UE-M	Energie 2																	7
S2	ECUE	Énergie solaire thermique	30		30	2	40						70		30		70		30
S2	ECUE	Energie solaire photovoltaïque	30		30	2	40						70		30		70		30
S2	ECUE	Énergie éolienne	30		30	2	40						70		30		70		30
S2	UE-M	Energie 3																	7
S2	ECUE	Stockage d'énergie	30		30	2	40						70		30		70		30
S2	ECUE	Matériaux innovants pour l'énergie	30		30	2	40						70		30		70		30
S2	ECUE	Production thermodynamique de chaud et de froid; échangeurs de chaleur	30		30	2	40						70		30		70		30
S2	UE	OUTILS NUMERIQUES : OPTIMISATION	30		30	2	40						70		30		70		30
S2	UE	PROJET 1	25	25		2	25	25					50	50			50	50	
S3	UE-M	DROIT, ECONOMIE, INTERNATIONAL																	7
S3	ECUE	Droit et réglementation des énergies renouvelables					100						100				100		
S3	ECUE	Entrepreneuriat, organisations publiques et ONG de la transition écologique et des énergies renouvelables: enjeux et médiation					100						100				100		
S3	ECUE	Economie de l'énergie et financement des projets ENR					100						100				100		
S3	UE-M	CONTEXTE 3																	7
S3	ECUE	Passeport international (dont anglais et/ou autre langue) S3	50	50		2							50	50			50	50	
S3	ECUE	Séminaire S3					100						100				100		
S3	ECUE	Gestion de projet Energie	30	30		2	40						70	30			100		
S3	UE-M	ENERGIE & SOCIETES																	7
S3	ECUE	Risque et gestion des énergies					100						100				100		
S3	ECUE	Energie et développement					100						100				100		
S3	ECUE	Transition énergétique et acceptabilité sociétale					100						100				100		
S3	ECUE	Géopolitique des énergies					100						100				100		
S3	UE	PROJET 2	25	25		2	25	25					50	50			50	50	
S4	UE	STAGE S4 Energie						100								100			100

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Les absences justifiées exceptionnelles (médecin, permis de conduire, accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...) ne sont pas comptabilisées. Si celles-ci s'élèvent à plus de 30% des enseignements d'une ECUE, le formateur pourra demander un travail spécifique de rattrapage.

Les absences non justifiées et les retards peuvent être excusés dans une limite de 5 par semestre.

Une absence non justifiée à un contrôle sera évalué à 0 (zéro). Une absence justifiée à une évaluation (qui n'est pas un rattrapage) donne le droit à une évaluation de rattrapage.